

LE SÉNAT A TERMINÉ l'examen du programme d'Outillage National

L'ensemble du projet de loi a été adopté à l'unanimité de 298 votants

Les deux séances qu'a tenues hier le Sénat ont été consacrées à la discussion du projet de loi d'outillage national, dont l'ensemble a été finalement adopté à l'unanimité.

Les crédits accordés aux ministères des Travaux publics, de l'Air et de la Marine marchande ont été adoptés sans grands changements.

L'après-midi, la discussion a été plus longue sur le mécanisme de la répartition des subventions à attribuer aux départements.

LA SEANCE DU MATIN

MM. Paul Fuga et Jean Durand sont intervenus en faveur de la construction du canal des Deux Mers.

M. Deligne, ministre des Travaux publics a promis de pousser activement les études.

NOTRE FLOTTE CHARBONNIERE

Sur la partie du projet intéressant notre marine marchande, M. Rio, président de la commission, expose que notre flotte charbonnière est en péril.

Nous utilisons, a-t-il déclaré 90 millions de tonnes de charbon, dont 36 millions importés. Notre flotte occupe chaque année un rang moins important dans cette importation à cause de tarifs plus élevés et de bénéfices moindres. La récente dévaluation de la livre sterling a aggravé la situation, il faudrait que notre flotte marchande put être exploitée comme celle de l'étranger.

Il faut, conclut l'orateur renforcer l'outillage du droit de préférence en faveur des navires français établi par le décret de 1921.

M. de Chappedelaine, ministre de la Marine marchande, ne méconnaît pas la crise que traverse notre flotte charbonnière et s'attache au problème délicat de la surtaxe des charbons anglais, en vue de sauvegarder les intérêts de nos armateurs.

M. MAHIEU, sénateur du Nord, rappelle ces observations et demande que l'on défende aussi nos constructions maritimes. Le gouvernement anglais accorde des subventions plus ou moins déguisées à ses armateurs.

M. de Chappedelaine rappelle qu'il a déposé à la Chambre un projet sur le Crédit Maritime qui prévoit une nouvelle répartition.

Ces divers articles sont adoptés.

NOS PORTS AERIENS

Les deux premiers chapitres de l'air sont adoptés rapidement.

Au sujet de l'aménagement de nos ports aériens, M. Landier demande que l'Etat soit rétribué au chiffre voté par la Chambre, soit 75 millions au lieu de 25.

M. DE LA GRANGE, sénateur du Nord, appuie cet amendement et demande au ministre de donner assez de précisions sur le programme établi pour les travaux du début pour que la commission puisse l'accepter.

M. MAHIEU parle dans le même sens. Le rapporteur général et le ministre s'opposent à l'adoption de cet amendement qui est repoussé par 186 voix contre 101.

La suite de la discussion est renvoyée à l'après-midi à 15 heures.

LA MAIN-D'ŒUVRE NATIONALE

A la reprise, le Sénat adopte sans débat l'article premier, crédits affectés aux dépenses du projet, s'élevant à 3.329 millions, ainsi que les articles 2 à 4 bis.

L'article 4 bis, qui porte sur les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux prévus par la présente loi, et qui sont exclusivement d'origine française, est adopté après une observation de M. Héraud relative aux bois et une observation de M. le ministre des Finances précisant que le territoire de la Sarre doit être considéré comme compris dans ces vièges.

LA CAISSE DE CREDIT AUX DEPARTEMENTS ET AUX COMMUNES

Sur l'article 6, qui prévoit pour la création de cette caisse une dotation initiale de 300 millions, M. Babaud-Lacroze demande que sur les deux tiers de la part de l'Etat dans les prélèvements sur les sommes engagées au parti mutuel, en dehors des champs de courses, après qu'aura été affecté à l'élevage 150 % de la totalité des dits prélèvements, le reliquat sera réparti entre les additions d'eau potable et l'enseignement agricole. Cet amendement est repoussé.

Sur l'article 10 (répartition des ressources de la Caisse entre les départements et les communes), M. Pietri expose que l'Etat est déjà entré dans la voie des aliègements communaux et que les dépenses d'Etat prévues dans la prochaine loi de finances.

Des exonérations fiscales ont été également envisagées, pour les emprunts antérieurs notamment.

M. Rambaud dépose un amendement tendant à répartir sur les départements et communes et quatre cinquièmes aux communes. Il réclame le principe de l'égalité des communes.

Après une intervention de M. Flaudin, M. Rambaud retire son amendement.

LA GESTION DE LA CAISSE

Sur la proposition de M. Mounie, on adopte un amendement à l'article 13 relatif à l'organisation de la caisse de crédits.

Les articles 13 à 17 sont adoptés, et l'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité de 298 votants.

Avant de lever la séance, on a entendu les explications de M. Pierre Laval sur les commandes de chemins de fer passées à l'étranger par les grands réseaux.

Le président du Conseil a donné, à ce sujet, tous apaisements à la haute assemblée.

LE DEBAT SUR LE CHOMAGE A LA CHAMBRE

LE VOTE DE NOS DEPUTES
SUR L'ORDRE DU JOUR SOCIALISTE

Voici le vote des députés de notre région sur l'ordre du jour de M. Léon Blum, qui fut repoussé lors du débat sur le chômage.

Le Gouvernement avait posé la question de confiance. Votants : 973 ; majorité absolue : 367 ; Pour l'adoption : 367 ; Contre : 316.

Ont voté pour, c'est-à-dire contre le Gouvernement :

NORD. — MM. Desbailly, Goniaux, Leleux, Bracke, Paris, Delcourt et Leleux.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Teller, Louart, Meunier, Bretteville et Guery.

SOMME. — MM. Ternant et Tonnelier.

AISNE. — MM. Gironnet, Trico-éaux, Deguise, Monnet, Haest.

M. Léon Vincent (Pas-de-Calais) n'a pas pris part au vote. M. Arambat (Aisne) était absent par congé.

Les autres députés de la région ont voté contre, c'est-à-dire pour le Gouvernement.

ERRATUM

M. J. Archer qui le dimanche 14 décembre sera candidat à l'élection législative du 3^e arrondissement de Paris nous informe qu'il n'est pas présent sous l'étiquette de la République, mais sous celle de Fédératis.

abair

Bureaux : 43, rue de la Gare (Téléphone 9-31) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

Le Dimanche à Roubaix

Musée Weerts. — Ouvert au public de 9 à 10 h. 30.

Salon des Beaux-Arts. — Ouvert au public de 9 à 13 heures.

Concert de carillon. — Exécution de 11 h. 30 à 12 heures.

Caisse d'épargne. — Ouvert de 9 à 10 h. 30.

Société de S.M. P. et Employés. — A 10 heures, au Café Français, 2^e assemblée générale.

Syndicat des pêcheurs. — A 10 h. 30 aux Orphéonistes, 2^e assemblée générale.

Café Dubus. — 181, Grande-Rue, assemblée générale.

T.N. National. — A 10 heures remise de districts.

Mutuelle des Tramways. — Première journée des fêtes annuelles. A 15 h. 30 : concert. A 20 heures : concert.

Sport Ouvrier Ronchaisien. — A 17 h. au Foyer d'Education physique, fête d'hiver.

Pharmacie de garde. — MM. Willot, 37, rue du Vieil-Abreuvoir et Ferté 62, rue de Mouvaux, Blanc-Besu.

LES SPECTACLES

Alcazar-Cinéma. — Les Lettres. — H. de Lacour, Royal Letin. — Le prix d'un baiser.

Luna Park. — Nuits de Venise.

Alcazar Français. — Fr. Diawala. — Les deux femmes.

Ciné Printania. — Ces dames aux cheveux verts.

Universel, place Chastel. — Atout cœur. — Le Plan de la Justice. — Bis com. — Fallaure.

Florimond. — Le Figurant.

HALLE FLIPO: Bourrs 17.00, 18.50, 20.00

TROMPÉ PAR L'OBSCURITE UN SEPTUAGENAIRE TOMBA DANS LE CANAL ET SE NOYA

Un accident malheureux s'est produit hier, vers 6 h. 30, à proximité du pont Daubenton. L'endroit est très mal éclairé la nuit et le défaut de lumière provoqua la mort d'un brave travailleur âgé de 70 ans, le septuagénaire qui tomba dans le canal et se noya.

Quelques passants attirés par le bruit de la chute du corps dans l'eau, se dirigèrent vers les constatations et d'habitués et repêchèrent un homme se débattant dans l'élément liquide. Mandé aussitôt, M. le docteur Delelis ne put que constater le décès de la victime, qu'il attribua à une congestion.

M. de la Chassagne de Sérès, commissaire de police du 4^e arrondissement se rendit sur la berge du canal afin de procéder aux constatations et d'établir l'identité de la victime. Grâce à une carte de frontalier trouvée dans les poches du défunt, le maristat acquit la certitude qu'il s'agissait d'Alphonse M. le docteur Delelis ne put que constater le décès de la victime, qu'il attribua à une congestion.

La dépouille fut ensuite transférée à l'Hôtel de la Fraternité et la famille du défunt a été prévenue.

L'enquête continue afin d'établir à qui incombent les responsabilités de ce malheureux accident.

AVIS

A l'occasion des fêtes de Noël et de Nouvel An, la Société Coopérative « UNION DE ROUBAIX-TOURCOING », 35, rue Meyerbeer, à ROUBAIX, offre à sa fidèle clientèle, pour le prix de 50 francs, un joli assortiment de 12 bouteilles vins de Bordeaux, Bourgogne et Mousseux.

UN NEURASTHÉNIQUE A MIS FIN A SES JOURS

Au cours de la matinée de samedi, vers 10 h., M. Apolose Thérie, 59 ans, après, demeurant 18, rue de France, s'est tiré une balle dans le cœur.

Le défunt qui, depuis quelque temps, présentait des signes évidents de neurasthénie, a mis fin à ses jours au cours d'un accès de désespoir.

M. le docteur Dupré, mandé d'urgence, fit procéder à l'autopsie, nécessaire à l'analyse et le fit admettre à l'Hôpital « La Fraternité ».

SOCIÉTÉ DENTAIRE

13, r. de Béthune, LILLE. Tél. 66-96

Tous appareils dentaires les plus modernes Radiographie dentaire. Prix modérés. Facilités de paiement.

Consultations tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 2 à 5 h. et sur rendez-vous. 0539

APRÈS L'ACCIDENT DE LA PLACE DU TRICHLON

Dans notre édition de vendredi, nous avons relaté l'accident qui se produisit au Trichlon, à l'angle de la rue de la Gare et de la rue de la République.

Comme nous l'avons dit l'octogénaire fut renversé par une voiture hippomobile de la Biscuiterie à l'Union a Grande-Rue conduite par M. Maurice Vanlancaer domicilié 15, rue Marquisat. Accusé par l'auteur involontaire d'avoir causé la mort de son vieil ami, M. le docteur Claude Bernard après lui avoir prodigué les premiers secours, il fut admis à l'Hôpital de la Fraternité.

Aux dernières nouvelles nous apprenions que l'état de M. Charles Demey lointain de vouloir s'améliorer, il avait été transféré à l'Hôpital de la Fraternité.

Comme nous l'avons dit l'octogénaire fut renversé par une voiture hippomobile de la Biscuiterie à l'Union a Grande-Rue conduite par M. Maurice Vanlancaer domicilié 15, rue Marquisat. Accusé par l'auteur involontaire d'avoir causé la mort de son vieil ami, M. le docteur Claude Bernard après lui avoir prodigué les premiers secours, il fut admis à l'Hôpital de la Fraternité.

BOCK MEYERBEER Réclame le...

LES FEU DANS UNE TENISERIE

Hier, vers 18 h. 30, un incendie s'est déclaré à la Tenisiererie Alfred Hubaut, 4, Quai de Dunkerque.

Le feu qui semble avoir été provoqué par un réchauffeur de machine à vapeur, prit naissance dans un stock de 600 kilos de coton entreposés dans la salle d'emballage et se propagea à l'arrière de l'établissement.

Cet incendie put, heureusement, être éteint à l'aide de seaux d'eau par le personnel de l'établissement. Les pompiers complétèrent l'extinction. Les dégâts sont évalués à mille francs. Il y a assurance.

COLONIE BELGE DE ROUBAIX ET ENVIRONS

UNION DES MAITRES ARTISANS DE ROUBAIX, LANNY ET LEURS CANTONS

Aujourd'hui dimanche de 10 h. à midi permanence à la salle, café Pandore, 28, rue des Flandres, Roubaix. Adhésions.

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX LANNY ET LEURS CANTONS

Aujourd'hui dimanche permanence ; rendez-vous à la salle de 10 h. 30 à 12 h. au siège rue des Champs 59.

MACHINES à COUDRE PHONOGRAPHES

DISQUES à grammes et à saphir LITHRIE et CHANSONS.

WANNEYN Emile, mécanicien spécialiste 251, Rue Carnot, WATRELOS 3036

AMICALE JEAN MACE. Soirée de la rue D'Alsace. — C'est mercredi 20 décembre, sera donnée la séance cinématographique de la fête de Noël.

Le Comité directeur fait un pressant appel à tous les amateurs pour qu'ils assistent, nombreux, à cette soirée toute à la fois récréative et instructive. L'entrée gratuite pour les amateurs sur présentation de la carte de membre de l'amicale. Un droit d'entrée de 0.50 sera perçu pour les autres.

Le même jour aura lieu la distribution de caresses aux élèves de l'École Maternelle de Croix, organisées par l'Amicale. Les parents sont priés d'assister à l'Amicale Jean Macé.

Au Léopard FOURRURES

M. V. Thilier, 91, Gde-Rue, Rix 28-33

Maison de confection fondée en 1888.

UNION DES MUTILES ET REFORMÉS. — 1^{er} rappel aux membres de l'Union que la fête de Noël sera donnée à l'Hospice dans la salle des fêtes, rue de l'Hospice, le dimanche 21 décembre, de 9 h. à 11 h. A l'exception du mardi, où ce pointage se fera l'après-midi, de 14 à 16 heures.

En ce qui concerne les paiements, une affiche apposée dans les bureaux fixera ultérieurement les détails de ce-ci.

BLANCHISSERIE

L'ECONOMIE, 54, rue Jules-Guesde, à Watrelos, lavera et repassera votre linge aux meilleures conditions. Nettoyage à sec de tous vêtements. — Demandez son tarif. Livraison à domicile.

CERCLE SYMBOIQUÉ DELEZENNE. — Bénévolat dimanche 20 décembre à 9 h. 30 au local.

HARMONIE DU MOULIN. — En raison des fêtes il n'y aura plus de répétition avant le samedi 9 janvier.

A TITRE GRACIEUX DE JOLIS SABLONS DE NOËL, garnis de délicieux bonbons, seront offerts pour tout achat (au sup. sp.) JEUDI 24 et Vendredi matin 25 par la Grande Pharmacie de Paris (en face la Gare de Lille). 0120.

REMERCIEMENTS

Les familles DEBOCK et TIBERGHIEN remercient les personnes qui ont assisté aux funérailles de Madame Veuve DEBOCK, née Louise TIBERGHIEN, ou qui empêchées ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

Au cours de vos voyages à Paris ALLEZ DÉJEUNER chez Fivre

le restaurateur lillois dont vous avez gardé le souvenir, installé RUE DE LA BOUTIE, 97, PARIS. Prix modérés. 5118

ETAT CIVIL

Naissances : René Le Bacq, rue Leconte-Bailion, 4 ; O. Georges Bourgeois de Lys-lez-Lannoy ; Henri Verhaeghe rue Jules Guesde ; Arthur Rogger, rue Turgo, 66 ; Géraldine (Schubert) ; E. Romance (Delacroy) ; 6. Aïra de Carmen (Bize).

TRIGOTS DE LAYETTE, CADEAUX FILATURES de la REDOUTE, ROUBAIX

Publication : Cyrille Houtman, charcutier, rue de Mouvaux, 88 et Jeanne Delmoite, s. p. à Warneton.

Décès : Pierre Huyghe, 69 ans, de Croix ; Léonine Dehaud, veuve Boos 57 ans, rue Parmentier, 37 ; Louise Davout, veuve Olivier, 72 ans, rue Ingres 1 ; Sylvie Moreau, épouse Diers, 65 ans, rue Daubenton, 28 ; Marcelle Lefevre 2 ans, rue Raphaël, 1 ; Cécile Moulart 12 jours, rue d'Oran, 168 ; Henri Lemaire, 67 ans, rue Galvani, 7 ; Léonine Desjous, épouse Vergotte, 30 ans, rue Labryère, 87.

Pompes Funèbres Gén. 49, Sébastopol R. Organ. complète de Convois. T. 308 3028

NOUVELLE BAISSÉ DES VINS

Rouge (Marques déposées), Blanc 3.00 Le National 3.50 3.50 Le Cardinal 4.00 4.00 Le Vieux Cardinal 4.50

Dégustez ces vins de table incomparables, qui doivent leur réputation à l'excellence de leur qualité. Offrez-les à vos invités, qui apprécieront leur goût et leur finesse.

Vous trouverez ces vins aux prix ci-dessus dans toutes les bonnes maisons d'alimentation où dans les

CAVES CENTENAIRES de la COOPÉRATIVE LILLOISE

37, Boulevard Montebello, LILLE (Tél. 67-29, 22-90)

Vins de Bordeaux - Bourgogne Champagne - Spiritueux Liqueurs et Aperitifs de marque aux Meilleurs Prix

Tarifs et échantillons sur demande.

Sociétés et Comités

ANCIENS D'ORIENT. — Dimanche 20 décembre de 10 h. à midi, permanence au siège, café Pandore, 28, rue des Flandres. Les demandes doivent être adressées à M. Espierres, pour circulation en vélo sur un trottoir interdit aux cyclistes.

Fédération des Combattants Belges et Union Belge. — C'est aujourd'hui qu'aura lieu, à 15 heures, le concert offert par les divers groupements à leurs membres honoraires et actifs, en la salle Plat, rue du Moulin. Les portes seront ouvertes à partir de 14 h. 30.

ETAT CIVIL. — Naissances : Henri Cornard, coiffeur, 518, 46 ; Aldo Coda, rue de l'Industrie, 90.

Décès : Hélène Delcroix, Vve Bonté, 5 ans, s. p. rue du Beau-Chêne, 46.

Les demandes doivent être adressées à M. Paul Mellet, 49 rue de la Poix à Roubaix qui en fera l'envoi par retour à moins de 24 heures.

ASSOCIATION AMICALE INSTITUT TURCOT (Croix) 1, rue Pierre-Motte, rue étage. Aujourd'hui dimanche 20 décembre, ouverture de la séance de Noël. Les concours de Noël dans tous les lieux. Présence indispensable, à 11 h., pour prise des jour et finitron à 13 h.

DEUX ACCIDENTS SUCCESSIFS au carrefour du « Cartelot » à Wasquehal

Un charretier a été gravement blessé et deux automobilistes recurent des contusions multiples

Sur le boulevard de la Marne, de tragique renommée, au hameau de « Cartelot », à Wasquehal, deux accidents de route sont survenus successivement, hier matin.

Mais cette fois, il faut le noter, ce fut moins l'imprudence des chauffeurs, que le brouillard et l'état glissant de la chaussée qui provoquèrent les deux tamponnements dont les conséquences seront en somme peu graves.

Cependant, les accidents se renouvelèrent, chaque jour, les municipalités et services intéressés s'ingèrent à trouver des combinaisons pour les éviter. Leurs efforts n'ont pas été vains, sont peu

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâtra et vint heurter le chariot à hauteur de la roue droite. Le charretier fut projeté par terre, tandis que les chevaux pris de peur, s'emballèrent. Ces derniers furent d'ailleurs vite retrappés.

L'ETAT DES BLESSES

M. Verdrue fut relevé avec une fracture de la jambe et une luxation de l'épaule droite. Il recut les soins de M. le docteur Masson, qui le fit conduire au poste de secours du Croix-Laroche, où l'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité vint le chercher. A l'Hôpital, M.

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâtra et vint heurter le chariot à hauteur de la roue droite. Le charretier fut projeté par terre, tandis que les chevaux pris de peur, s'emballèrent. Ces derniers furent d'ailleurs vite retrappés.

M. Verdrue fut relevé avec une fracture de la jambe et une luxation de l'épaule droite. Il recut les soins de M. le docteur Masson, qui le fit conduire au poste de secours du Croix-Laroche, où l'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité vint le chercher. A l'Hôpital, M.

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâtra et vint heurter le chariot à hauteur de la roue droite. Le charretier fut projeté par terre, tandis que les chevaux pris de peur, s'emballèrent. Ces derniers furent d'ailleurs vite retrappés.

M. Verdrue fut relevé avec une fracture de la jambe et une luxation de l'épaule droite. Il recut les soins de M. le docteur Masson, qui le fit conduire au poste de secours du Croix-Laroche, où l'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité vint le chercher. A l'Hôpital, M.

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâtra et vint heurter le chariot à hauteur de la roue droite. Le charretier fut projeté par terre, tandis que les chevaux pris de peur, s'emballèrent. Ces derniers furent d'ailleurs vite retrappés.

M. Verdrue fut relevé avec une fracture de la jambe et une luxation de l'épaule droite. Il recut les soins de M. le docteur Masson, qui le fit conduire au poste de secours du Croix-Laroche, où l'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité vint le chercher. A l'Hôpital, M.

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâtra et vint heurter le chariot à hauteur de la roue droite. Le charretier fut projeté par terre, tandis que les chevaux pris de peur, s'emballèrent. Ces derniers furent d'ailleurs vite retrappés.

M. Verdrue fut relevé avec une fracture de la jambe et une luxation de l'épaule droite. Il recut les soins de M. le docteur Masson, qui le fit conduire au poste de secours du Croix-Laroche, où l'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité vint le chercher. A l'Hôpital, M.

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâtra et vint heurter le chariot à hauteur de la roue droite. Le charretier fut projeté par terre, tandis que les chevaux pris de peur, s'emballèrent. Ces derniers furent d'ailleurs vite retrappés.

M. Verdrue fut relevé avec une fracture de la jambe et une luxation de l'épaule droite. Il recut les soins de M. le docteur Masson, qui le fit conduire au poste de secours du Croix-Laroche, où l'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité vint le chercher. A l'Hôpital, M.

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâtra et vint heurter le chariot à hauteur de la roue droite. Le charretier fut projeté par terre, tandis que les chevaux pris de peur, s'emballèrent. Ces derniers furent d'ailleurs vite retrappés.

M. Verdrue fut relevé avec une fracture de la jambe et une luxation de l'épaule droite. Il recut les soins de M. le docteur Masson, qui le fit conduire au poste de secours du Croix-Laroche, où l'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité vint le chercher. A l'Hôpital, M.

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâtra et vint heurter le chariot à hauteur de la roue droite. Le charretier fut projeté par terre, tandis que les chevaux pris de peur, s'emballèrent. Ces derniers furent d'ailleurs vite retrappés.

M. Verdrue fut relevé avec une fracture de la jambe et une luxation de l'épaule droite. Il recut les soins de M. le docteur Masson, qui le fit conduire au poste de secours du Croix-Laroche, où l'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité vint le chercher. A l'Hôpital, M.

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâtra et vint heurter le chariot à hauteur de la roue droite. Le charretier fut projeté par terre, tandis que les chevaux pris de peur, s'emballèrent. Ces derniers furent d'ailleurs vite retrappés.

M. Verdrue fut relevé avec une fracture de la jambe et une luxation de l'épaule droite. Il recut les soins de M. le docteur Masson, qui le fit conduire au poste de secours du Croix-Laroche, où l'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité vint le chercher. A l'Hôpital, M.

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâtra et vint heurter le chariot à hauteur de la roue droite. Le charretier fut projeté par terre, tandis que les chevaux pris de peur, s'emballèrent. Ces derniers furent d'ailleurs vite retrappés.

M. Verdrue fut relevé avec une fracture de la jambe et une luxation de l'épaule droite. Il recut les soins de M. le docteur Masson, qui le fit conduire au poste de secours du Croix-Laroche, où l'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité vint le chercher. A l'Hôpital, M.

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâtra et vint heurter le chariot à hauteur de la roue droite. Le charretier fut projeté par terre, tandis que les chevaux pris de peur, s'emballèrent. Ces derniers furent d'ailleurs vite retrappés.

M. Verdrue fut relevé avec une fracture de la jambe et une luxation de l'épaule droite. Il recut les soins de M. le docteur Masson, qui le fit conduire au poste de secours du Croix-Laroche, où l'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité vint le chercher. A l'Hôpital, M.

M. Michel, voyant cela freina ; peine inutile, la voiture plâ